concours agropole national

01

Votre dossier de candidature devra comprendre :

Le résume de votre projet (1 page)
Un focus sur chaque axe de notation :

- L'équipe dirigeante (1 page)
- L'innovation (1 page)
- Le marché (1 page)
- Les ambitions du modèle économique (1 page)
- La RSE (1 page)

02

Vous devrez également fournir votre deck de présentation (PDF) et votre prévisionnel.

03

Enfin, signer le règlement ci-joint et envoyer l'ensemble des éléments en complétant le formulaire disponible sur :

www.agropole.com, onglet « concours », « espace candidat »,
« Envoyez-nous vos fichiers »

TECHNOPOLE agropole

RÈGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL AGROPOLE

Organisé par AGROPOLE, en partenariat avec :
Bpifrance
ANIA (Association Nationale des Industries Agroalimentaires)
SIAL (Salon International de l'Alimentation)
Revue RIA (Revue de l'Industrie Agroalimentaire).

01 CRITÈRES DE CANDIDATURE

Le concours est ouvert :
- à toute personne physique ou morale, française ou étrangère, porteuse d'un projet de création d'entreprise agroalimentaire innovant en France (production, process ou services). Dans le cas où une équipe serait primée, le prix sera remis au représentant dûment désigné par celle-ci et dont le nom figurera dans la fiche de candidature jointe.
- aux entreprises agroalimentaires françaises (production, process ou services), de moins de 3 ans à la date du dépôt du dossier, ayant eu un parcours faisant une large place à l'innovation. Le prix sera remis au représentant dûment désigné par l'entreprise et dont le nom figurera dans la fiche de candidature jointe.

02 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit être constitué de la manière suivante :
1. Une présentation du projet ou de l'entreprise suivant la trame demandée (information dans le PDF joint).
2. La fiche de candidature et d'acceptation du règlement dûment complétée et signée.

03 DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature ainsi que la fiche de candidature et d'acceptation du règlement dûment complétée et signée, doivent être envoyés au plus tard le 22 mai 2026 :
- soit par courrier (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Agropole
Technopole Agropole
47310 Estillac

soit déposé sur le site Internet https://www.agropole.com, onglet « concours », « espace candidat », « Envoyez-nous vos fichiers »

Contact : Martin CAPDEVIOLE
Tout dossier reçu dans les délais fera l'objet d'un accusé de réception.

RÈGLEMENT DU CONCOURS NATIONAL AGROPOLE

Organisé par AGROPOLE, en partenariat avec :
Bpifrance
ANIA (Association Nationale des Industries Agroalimentaires)
SIAL (Salon International de l'Alimentation)
Revue RIA (Revue de l'Industrie Agroalimentaire).

04 LE JURY

Le jury est présidé par Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, assisté de la Vice-présidente Sophie BORDERIE, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne. Le jury est composé de personnalités de grands groupes agroalimentaires et de la distribution, des représentants de Bpifrance, de RIA, de l'ANIA, du SIAL, mais aussi de METRO France et BIOCOOP. Le jury est indépendant et souverain.

05 FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

Après réception des dossiers de candidature, une présélection des candidats sera effectuée courant juin. Les demi-finales du Concours se dérouleront les 9 juillet 2026 à Agropole (Agen), avec une intervention pour chacun des 15 demi-finalistes, qui durera 30min. Chaque candidat sera personnellement informé du suivi de sa candidature.
Les candidats sélectionnés présenteront leur projet devant le jury national qui se réunira le 21 septembre 2026, au Sénat (Paris).
Sur les demi-finales et la finale, aucune participation en visio ne sera acceptée. De plus, l'intervenant devra obligatoirement être le dirigeant ou co-dirigeant de l'entreprise.
Le jury national désignera les 3 lauréats du Concours National Agropole. La présence des candidats lors de la remise des prix est obligatoire. Au maximum trois prix (1er, 2ème, 3ème) pourront être remis, étant précisé que le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix.
La remise d'un prix ouvre droit au versement d'une dotation dans les conditions précisées à l'article 10 du présent règlement.

Concernant le Prix Biocoop, la sélection se fera pendant l'été 2026 et le Lauréat sera invité au Sénat afin de recevoir son prix.

06 FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite. Les frais afférents aux différentes étapes de sélection sont à la charge des candidats.

07 ENGAGEMENT DES CANDIDATS ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les candidats s'engagent à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury, et en particulier à éviter toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné. Les candidats certifient également être à jour de leurs dettes, ne pas avoir de contentieux en cours et être en règle de l'intégralité des formalités et obligations professionnelles auxquelles ils sont assujettis.

Les candidats s'engagent à fournir tous les justificatifs nécessaires à la vérification de ces informations. En cas d'information erronée ou de non transmission des justificatifs sollicités, le jury se réserve la possibilité

de retirer le prix déjà attribué et de ne pas procéder au versement de la dotation. Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à : - accepter sans réserve le présent règlement, - présenter lui-même son dossier devant le jury, - déclarer si son projet est sa seule propriété intellectuelle, ou celle d'une équipe, - participer à la remise des prix, s'il est lauréat, aux lieux et dates qui lui seront précisés, - renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, les résultats et les décisions du jury.

08 LANGUE OFFICIELLE

Les dossiers des candidats devront être rédigés et présentés en français.

09 ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Toutes les informations communiquées par les candidats à AGROPOLE, organisateur du concours, seront confidentielles et ne pourront être divulguées ou publiées sans l'autorisation expresse des intéressés. Elles restent la propriété du candidat.

Le lauréat s'engage à accepter que soit communiqué publiquement un résumé de son projet, étant entendu que celui-ci lui sera soumis pour approbation préalable.

10 DOTATIONS

Chaque prix donne droit à une dotation qui sera attribuée dans un délai de quatre mois maximum à compter de l'annonce des résultats, le temps pour le jury de vérifier l'exactitude des informations données par le candidat. En cas d'information erronée ou de refus de transmission des justificatifs sollicités, le jury se réserve la possibilité de retirer le prix déjà attribué et de ne pas procéder au versement de la dotation. L'attention des candidats est également attirée sur le fait que le jury se réserve le droit de retirer le prix déjà attribué et de ne pas procéder au versement de la dotation si les candidats ne sont pas à jour de leurs dettes, ou s'ils ne sont pas en règle de l'intégralité des formalités et obligations professionnelles auxquelles ils sont assujettis ou si un contentieux lié à l'activité primée est engagé à leur encontre, y compris durant le délai précité de quatre mois.

Les dotations sont réparties de la façon suivante :
1er Prix du Concours National Agropole
- Une somme de 10 000 € TTC, offerte par AGROPOLE, pour financer tout ou partie d'études de faisabilité technique, 1er Prix du Concours National Agropole - une somme de 10 000 € TTC, offerte par AGROPOLE, pour financer tout ou partie d'études de faisabilité technique, économique ou juridique jusqu'à l'établissement du cahier

des charges d'exploitation, étant entendu que ces études peuvent avoir été réalisées au moment de la décision du jury mais à la condition toutefois qu'elles aient été préalablement réglées à leurs prestataires. La somme sera versé sous signature d'une convention, en décembre 2026.
- Un rédactionnel, offert par la revue RIA, sur son projet afin de se faire connaître ainsi qu'un abonnement d'un an à la revue.
- Un corner sur un Salon Professionnel de l'Alimentaire, de renommée mondiale ou européenne
- Une prestation d'une valeur maximum de 2 400 € TTC, à choisir dans le catalogue des différents services du Laboratoire d'analyses sensorielles d'AGROTEC (test produit, test de packaging ou étude de marché). Cette prestation est à réaliser avant le 21 septembre 2027 (un an après la remise des prix 2026)
- La mise à disposition gratuite d'une cellule agroalimentaire sur une durée de 6 mois, sur les pépinières d'Agropole, à Agen ou Damazan, sur un contrat de minimum 24 mois (sous réserve de disponibilité)
– Cette clause ne pourra pas être remplacé par une dotation financière. Contrat de location à signer avant le 22 septembre 2027
- La mise en avant de votre entreprise sur les réseaux sociaux d'Agropole (Linkedin, Instagram et Facebook)

2ème Prix du Concours National Agropole
- Une somme de 10 000 € TTC, offerte par AGROPOLE et payée par chèque, pour financer tout ou partie d'études de faisabilité technique, économique ou juridique jusqu'à l'établissement du cahier des charges d'exploitation, étant entendu que ces études peuvent avoir été réalisées au moment de la décision du jury mais à la condition toutefois qu'elles aient été préalablement réglées à leurs prestataires. La somme sera versé sous signature d'une convention, en décembre 2026.
- Un rédactionnel, offert par la revue RIA, sur son projet afin de se faire connaître ainsi qu'un abonnement d'un an à la revue.
- Un corner sur un Salon Professionnel de l'Alimentaire, de renommée mondiale ou européenne.
- La mise à disposition gratuite d'une cellule agroalimentaire sur une durée de 4 mois, sur les pépinières d'Agropole, à Agen ou Damazan, sur un contrat de minimum 24 mois (sous réserve de disponibilité)
– Cette clause ne pourra pas être remplacé par une dotation financière. Contrat de location à signer avant le 21 septembre 2027.
- La mise en avant de votre entreprise sur les réseaux sociaux d'Agropole (Linkedin, Instagram et Facebook)

3ème Prix du Concours National Agropole
- Une somme de 10 000 € TTC, offerte par AGROPOLE et payée par chèque, pour financer tout ou partie d'études de faisabilité technique, économique ou juridique jusqu'à l'établissement du cahier des charges d'exploitation, étant entendu que ces études peuvent avoir été réalisées au moment de la décision du jury mais à la condition toutefois qu'elles aient été préalablement réglées à leurs prestataires. La somme sera versée sous signature d'une convention, en décembre 2026.
- Un rédactionnel, offert par la revue RIA, sur son projet afin de se faire connaître ainsi qu'un abonnement d'un an à la revue.
- La mise à disposition gratuite d'une cellule agroalimentaire sur une durée de 2 mois, sur les pépinières d'Agropole, à Agen ou Damazan, sur un contrat de minimum 24 mois (sous réserve de disponibilité)
– Cette clause ne pourra pas être remplacé par une dotation financière. Contrat de location à signer avant le 21 septembre 2027.
- La mise en avant de votre entreprise sur les réseaux sociaux d'Agropole (Linkedin, Instagram et Facebook)

Prix Biocoop
- Prestations dans notre laboratoire d'analyses sensorielles et/ou dans notre Centre R&D à hauteur de 2 400 € TTC maximum (à réaliser avant le 21 septembre 2027)
- A noter que le même niveau de prestations est également attribué au 1er Lauréat du Concours
- Un Article Rédactionnel sur la Revue RIA et sur une revue spécialisée BIO (en construction)
- La mise en avant de l'entreprise sur les réseaux sociaux d'Agropole (Linkedin, Instagram et Facebook)
- Si l'entreprise est déjà référencée, une visibilité en tête de gondole dans les magasins Biocoop
- Si l'entreprise n'est pas référencée, un référencement de la marque au niveau national